

L'EXPLOITATION SUPPORT

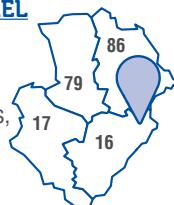
Système extensif avec l'intégralité de la SAU en herbe, valorisé par une MAEC Système. Les cultures annuelles n'étant pas viables sur l'exploitation, toutes les céréales sont achetées à l'extérieur. L'exploitation est en réflexion pour mettre en place le pâturage pour les 130 vaches Simmental en lactation, malgré la robotisation de la traite et de l'alimentation. Cet investissement dans l'automatisation permet à l'unique associé exploitant de gérer seul l'exploitation.

TROUPEAU

- 159 VL Simmental
- 262 UGB
- 5 200 L vendus / vache présente
- TB : 44,3 g/l
- TP : 35,3 g/l
- 2 robots de traite
- 1 robot d'alimentation
- MAEC Système
- Pas de pâturage des laitières

MILIEU NATUREL

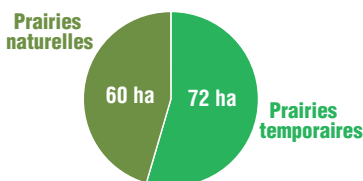
Terres argilo-limoneuses du Confolentais, froides et humides, impropres aux cultures mais propices à l'herbe avec une forte pluviométrie annuelle pour la région (800 à 1 000 mm/an). L'exploitation bénéficie de l'ICHN.



UTILISATION DES SURFACES

132 ha de SAU et SFP

2 UGB/ha SFP



PRODUCTIONS

- 832 000 L vendus
- 8 TMS/ha d'herbe : 4 coupes + pâturage génisses et tarées

FICHE N°1

Grand troupeau herbager non pâturant



DIAGNOSTIC D'ALIMENTATION

Ce diagnostic a été réalisé grâce à l'outil informatique développé par l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou (ACLCCP), qui permet de positionner les élevages par rapport au nouveau cahier des charges. Pour rappel, les principaux points d'évolution portent sur une alimentation sans OGM et sans urée, une quantité minimale de maïs dans la ration et une limitation des quantités d'aliments concentrés. De plus, les aliments concentrés devront provenir de la zone géographique de l'AOP, sauf pour une partie des concentrés azotés.

Toutes les céréales achetées à l'extérieur

La ration des vaches en lactation est homogène toute l'année. A l'image de l'assolement, elle se compose majoritairement d'ensilage d'herbe et de foin. A l'échelle de l'exploitation, seulement 4 ingrédients entrent dans l'alimentation en dehors des minéraux : de l'ensilage d'herbe, du foin, de l'ensilage de maïs épi et du tourteau de colza.

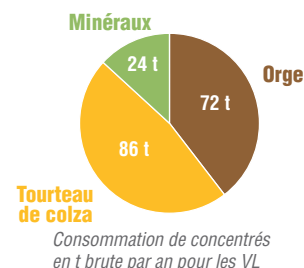
La quantité de concentré totale/VL est en dessous du seuil de 1 800 kgMS, d'une part car elle est déjà plafonnée par la MAEC, d'autre part car le maïs épi, principal ingrédient pourvoyeur d'énergie dans la ration, est considéré comme un fourrage grâce à la présence des spathes et des rafles. A l'année, ce sont l'équivalent de 255 t de maïs grain à 85 % de MS qui sont distribuées aux vaches.

La quantité de maïs épi dans la ration des vaches ne permet pas d'être en conformité avec le nouveau cahier des charges. En effet, le maïs sous toutes ses formes ne représente que 30 % de la ration fourragère au lieu des 50 % requis. En l'absence de pâturage, cette non-conformité est valable toute l'année.

Le tourteau de colza est acheté sur les marchés à terme. Les vaches en reçoivent 1 kg à l'auge et en moyenne 0,7 kg au robot.

L'exploitation est donc certifiable dès maintenant sur le critère du non OGM et de l'urée.

Les vaches en début de tarissement reçoivent la ration des grosses génisses, puis en préparation vêlage 40 % de la ration à l'auge des vaches en lactation, complétée par du foin.



CONFORMITÉ

Concentrés/VL

994 kgMS

Plafond = 1800 kg MS

Concentrés/VL

> 20% MAT provenant d'en dehors de la zone AOP :

460 kgMS

Plafond = 1200 kg MS

Absence d'urée

Alimentation non OGM

NON-CONFORMITÉ

Quantité de maïs insuffisante

Nombre de vaches calculées pour le diagnostic AOP (intégrant les génisses 1 mois avant vêlage) :

163
dont **133** en lactation

EN RÉPONSE AUX NON-CONFORMITÉS, LA SIMULATION PORTERA SUR :

- Remplacer l'ensilage de maïs épi par de l'ensilage de maïs plante entière
- Développer le pâturage pour réduire le besoin en maïs sur une partie de l'année

SIMULATION

RATIONS

Remplacement du maïs épi par de l'ensilage plante entière
Intégration du pâturage des laitières

En accord avec le projet de l'éleveur, la simulation prévoit la sortie des vaches au pâturage du 15 mars au 15 octobre sur 40 ha groupés autour du bâtiment. Cela permettra, sur cette période, de revenir en conformité par rapport au cahier des charges, grâce au maïs épi dont la quantité distribuée sera supérieure à 1,5 kgMS/vache/jour. Sur la période hivernale, le maïs épi est remplacé en partie par du maïs ensilage, jusqu'à atteindre les 50% de la ration fourragère nécessaires.

	ANNUELLE Initiale	HIVER Simulée	PÂTURAGE Simulée
Ensilage d'herbe			
35% MS, 0.8 UFL, 82 PDIN, 65 PDIE, 1.05 UEL	6,5	6,5	5,8
Foin de prairie multi-espèces			
85% MS, 0.66 UFL, 69 PDIN, 65 PDIE, 1.15 UEL	3,7	1	1,7
Maïs épi			
65% MS, 1.08 UFL, 61 PDIN, 98 PDIE	4,6	3,5	3,7
Maïs ensilage irrigué			
32% MS, 0.93 UFL, 41 PDIN, 68 PDIE, 0.98 UEL		4,6	
Pâturage			
19% MS, 0.85 UFL, 95 PDIN, 85 PDIE, 1.03 UEL			4,8
Tourteau de colza			
0.85 UFL, 219 PDIN, 137 PDIE	1,7	2,6	1
Orge			
0.95 UFL, 68 PDIN, 88 PDIE	1,5		1,3
% couverture UF	97%	101%	100%
% couverture PDIN	107%	105%	106%
% couverture PDIE	102%	101%	101%
UFL/kgMS	0.78	0.83	0.81
PDIN/kgMS	85	86	86
PDIE/kgMS	82	82	82

L'hiver, l'intégration d'ensilage de maïs permet de réduire le foin dans la ration, ce qui favorise l'ingestion. En revanche, la quantité de tourteau de colza est augmentée pour corriger une ration fourragère plus riche en énergie.

Au printemps, le pâturage remplace une partie du foin et de l'ensilage d'herbe dans la ration, ce qui permet de réduire le tourteau de colza.

Les deux rations simulées ont une meilleure densité énergétique et devrait permettre une production de lait supplémentaire de l'ordre d'1 litre/VL/jour. Les taux de couvertures présentés ci-contre intègrent ces besoins supplémentaires.

Toutefois, au pâturage il ne sera compté dans le chiffrage que 0,5 litre de plus par sécurité, compte tenu des fluctuations de rations selon la quantité et la qualité de l'herbe.

IMPACT SUR LE BILAN FOURRAGER

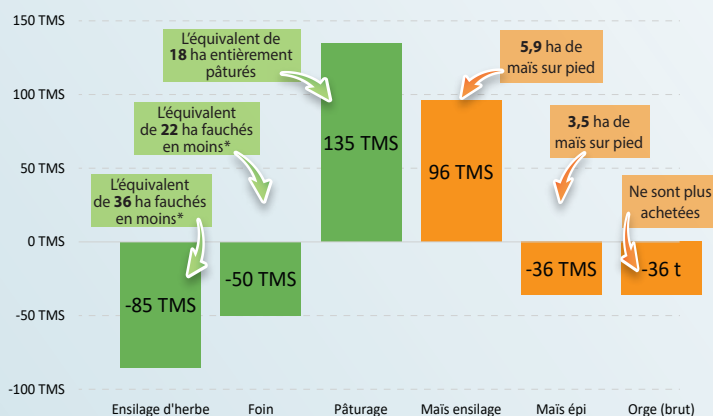
Davantage d'ensilage d'herbe à récolter et achat de maïs à l'extérieur supplémentaire

L'assolement est inchangé, mais le mode de valorisation de l'herbe est modifié. Le pâturage remplace une partie du foin (- 115 TMS) et de l'ensilage d'herbe (- 20 TMS) dans la ration des vaches.

Le foin excédentaire sera distribué en partie aux génisses, leurs rations passera de 50 à 65 % de foin. Pour compenser le déficit énergétique, 10 TMS de maïs épi supplémentaires seront nécessaires à l'année pour les génisses. Le foin excédentaire restant devra passer en ensilage d'herbe. Le graphique ci-contre présente l'évolution des tonnages final.

Sur les 40 ha pâturés, il est prévu un rendement au pâturage de 3,5 TMS/ha, afin de garantir une bonne rotation sur les parcelles. Le reste sera exploité en foin et ensilage. 20 ha doivent être équipés pour permettre le pâturage (clôtures, accès, abreuvement).

L'exploitation augmente de 2,5 ha sa dépendance aux surfaces achetées à l'extérieur, car l'ensilage de maïs intégré dans la ration hivernale est plus encombrant que le maïs épi. En contrepartie, le bilan fourrager présente un excédent d'une quarantaine de tonnes de matières sèches, qui constituent un stock de sécurité en cas de sécheresse.



Évolution des tonnages nécessaires par aliment

ÉCONOMIE

BUDGET PARTIEL

Le pâturage et l'ensilage de maïs
permet une amélioration de la production laitière

La sortie des vaches au pâturage permet non seulement de contribuer à la mise en conformité avec le nouveau cahier des charges de l'AOP, mais aussi de générer une économie de charges conséquente au niveau des frais de récolte des fourrages. En effet, ce sont 135 TMS qui ne nécessiteront plus aucun frais de récolte, soit 5 500 € d'économie annuelle une fois déduit l'amortissement de l'investissement de départ pour pâturer sur 40 ha.

L'intégration de maïs ensilage dans la ration hivernale, fourrage plus encombrant, va prendre la place dans la ration des fourrages produits sur l'exploitation, diminuant ainsi l'autonomie fourragère. En revanche, l'opération est presque nulle sur le plan économique, car les charges liées à l'achat et la récolte de ce maïs supplémentaire sont compensées par des achats en moins d'orge et les frais de récoltes du maïs épi.

Le fait que l'exploitation fonctionne déjà uniquement avec du tourteau de colza est un point favorable, car il n'y a pas de surcoût à prévoir pour la conversion de l'alimentation en non OGM.

Le lait produit supplémentaire, permis par une meilleure densité énergétique des rations, contribue au bilan positif de la simulation.

Charges en plus	9 109 €	Charges en moins	14 835 €
Achat de maïs sur pied supplémentaire 2.5 ha x 1800 € Pour un maïs irrigué d'un potentiel de 16 TMS/ha	4 500 €	Orge achetée 36 tonnes x 170 €/t 150 € de prix de cession + 20 €/t de livraison	6 120 €
Récolte de maïs ensilage plante entière 5.9 ha x 418 €, dont Intrants 51 € (bâches et conservateurs), mécanisation récolte 279 € (PEREL), travail 88 € (PEREL)	2 466 €	Récolte d'ensilage d'herbe 85 TMS récoltées en moins x 61 € Coût PEREL pour une récolte à l'autochargeuse (40 000 €) récoltant 100 TMS/an	5 185 €
Investissement pour le pâturage 15 000 € amorti sur 7 ans 20 ha à équiper : clôtures, accès et système d'abreuvement automatique. Montant estimé avec l'éleveur	2 143 €	Récolte de foin 50 TMS récoltées en moins x 49 € Coût PEREL pour une prairie temporaire de 5 ans avec un rendement de 3 TMS/coupe	2 450 €
		Récolte d'ensilage de maïs épi 36 TMS x 30 € Rendement estimé à 9.6 TMS d'épi/ha. 330 €/ha d'ensilage (PEREL) pour 9.6 TMS = 34 €/TMS, pondéré à 30 €/TMS car moins de transport	1 080 €
Produits en moins	0 €	Produits en plus	11 491 €
		Lait supplémentaire 34 250 litres x 335.5 €/1000 litres 1 litres x 150 jours x 133 VL = 19 950 litres 0.5 litre x 215 jours x 133 VL = 14 300 litres 320 € de prix de base (moyenne 2020) + 36 € de taux – 20.5 € de pénalités (données qualité du lait mensuelles lilco)	11 491 €
Total défavorable	9 109 €	Total favorable	26 326 €
17 217 € de gain soit 20,7 €/1000 litres			

La réflexion autour de l'adhésion au nouveau cahier des charges de l'AOP débouche sur une proposition d'optimisation du système et celle-ci est accessible dès maintenant. L'opportunité d'adhérer ou non à cette démarche a déclenché la réflexion, mais pour autant le gain présenté ici ne saurait être mis entièrement au crédit de l'AOP.

Une refonte en profondeur du système d'alimentation est proposée, cela nécessitera un apprentissage technique sur plusieurs années, comme la gestion du pâturage avec les robots par exemple. Les résultats sont présentés en année de croisière.

ÉCONOMIE

SENSIBILITÉ AUX ALÉAS

Même avec des imprévus, le bilan est favorable

Et si la production laitière supplémentaire n'est pas au rendez-vous ?

Même sans production laitière supplémentaire, l'exploitation réaliserait une économie annuelle de 5 700 € (7 €/1000 litres) grâce à la réduction des frais de récolte d'herbe permise par le développement du pâturage.

Et si le pâturage nécessite du travail supplémentaire ?

Il a été retenu que le travail en moins lié à la récolte de fourrage et l'épandage des effluents s'équilibrerait avec le travail quotidien lié au pâturage. Néanmoins, la quantification du temps de travail est un exercice complexe. En comptant 1h/jour de travail supplémentaire x 125 jours de pâturage x 20 €/h, le surcoût annuel serait de 4 300 € (5 €/1000 litres).

Et si la conjoncture céréalière s'améliore ?

Une évolution de la conjoncture céréalière impacterait à la fois le prix du maïs sur pied (charge en plus), et le prix de l'orge (charge en moins). Par effet de compensation, le surcoût n'augmenterait donc pas. Mais il faut noter que l'exploitation, de part sa dépendance, n'est pas en position de négocier si l'agriculteur voisin décide d'augmenter son prix. Malgré tout, la surface en plus ne représente que 2,5 ha, même si le prix monte à 2 500 €/ha le surcoût ne serait que de 1 750 €.

En cumulant ces trois imprévus, la situation s'équilibre : la modification du système ne rapporterait rien en elle-même, mais le passage au nouveau cahier des charges serait possible.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION



Points positifs

- **Des bénéfices** à attendre du pâturage au niveau de la santé des animaux
- **Le pâturage est une demande forte des consommateurs** : positionnement possible sur de nouveaux marchés demain
- **Plus de résistance au changement climatique** grâce à un bilan fourrager excédentaire qui permet la constitution d'un stock de sécurité



Points de vigilance

- **La production laitière supplémentaire** ne sera au rendez-vous que si le potentiel animal le permet et que les conditions d'élevage sont réunies pour permettre son expression
- **Modification du système en profondeur** : durée de transition potentiellement longue
- **Diminution de l'autonomie fourragère de l'exploitation**
- **Incertitudes sur la disponibilité des matières premières non OGM** dont le tourteau de colza

CONTACT :

Adèle Marsault (Institut de l'Élevage) - adele.marsault@idele.fr



**REMERCIEMENTS À L'ÉLEVEUR ET
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE LA CHARENTE POUR LEUR
COLLABORATION.**

PARTENAIRES TECHNIQUES



PARTENAIRES FINANCIERS

